

versements en attente concernant les programmes de subventions dans le domaine de l'énergie.

Au 564.009, nous avons déjà voté le crédit complémentaire de 1,1 million lors de la dernière session du Grand Conseil.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Je remercie M^{me} la Rapporteuse pour son rapport très complet. Je n'ai rien à ajouter pour l'instant.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). J'avais deux questions à poser. M^{me} la Rapporteuse a déjà répondu à une. Il me resterait une question concernant le chapitre 3510 «Service public de l'emploi». Je n'ai pas trouvé de traces ni dans le rapport du Conseil d'Etat, ni dans les comptes 2008 du mandat de prestations à l'Association fribourgeoise de contrôle qui, je le rappelle, concerne les inspecteurs du travail au noir dans la construction. Merci, Monsieur le Commissaire du gouvernement, de m'indiquer dans quel compte figure cette dépense?

Berset Solange (PS/SP, SC), rapporteure. Je cède directement la parole à M. le Commissaire du gouvernement. Sauf erreur, cela doit être sous le 318.000 «Prestations de services par des tiers».

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. M^{me} la Rapporteuse a très justement dit que c'est la rubrique 318.000. Le mandat de prestations pour cette commission paritaire de contrôle figure dans ce compte pour un montant de 165 000 francs. Comme vous le savez, on a vraiment délégué une partie de cette inspection pour le travail au noir à cette commission paritaire de contrôle, notamment gérée par la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs. C'est donc dans cette rubrique.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2008

DIRECTION DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI

Berset Solange (PS/SP, SC), rapporteure. Beaucoup d'informations sont données sous les nombreuses activités des services de la Direction de l'économie et de l'emploi.

Je relèverais seulement que la nouvelle loi sur la Haute école, dont les travaux avaient été interrompus par le Conseil d'Etat au vu des incertitudes qui demeuraient quant au type de gouvernance des Hautes écoles, eh bien, ce projet a été remis aux Directions concernées à la fin 2008 et que le Grand Conseil en sera saisi peut-être encore cette année.

Je n'ai pas d'autres informations, M. le Président.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Je n'ai rien à ajouter pour l'instant et je suis prêt à répondre à d'éventuelles questions.

Romanens-Mauron Antoinette (PS/SP, VE). J'interviens ici au nom du groupe socialiste sur les questions relatives au fonds de l'emploi, particulièrement concernant les bénéficiaires en fin de droit (les jeunes, les femmes) et de manière générale sur les chiffres du fonds de l'emploi.

Je soulignerais que les informations ne sont pas faciles à trouver parce que les huit petites lignes qui concernent les demandeurs d'emploi en fin de droit nous donnent relativement peu de précisions.

Je vais d'abord débiter par les jeunes. En novembre, lors de l'examen du budget 2009, M. le Conseiller d'Etat a affirmé avec force et conviction que le Conseil d'Etat ne remettrait pas en cause les semestres de motivation (les fameux SEMO) et que, au contraire, la formation professionnelle des jeunes était une préoccupation prioritaire. Nous voulons volontiers croire à cette déclaration. Cependant, comment se fait-il que des associations organisatrices de mesures actives du marché du travail, spécifiquement les SEMO, n'ont pas encore de mandat clair d'une durée pluriannuelle sur des modèles d'autres associations subventionnées par l'Etat pour diverses tâches et avec lesquelles l'Etat conclut des mandats de prestations par exemple triennuels? Comment gérer une telle situation qui produit de l'insécurité, confine ces associations à prendre des mesures de licenciement? Sans réserves, elles ne peuvent assurer des salaires qu'elles doivent cependant verser car elles ont signé des conventions collectives. Cette imprévisibilité devient contre-productive et se répercute indubitablement sur la qualité des mesures. Si, en ce moment, le chômage des jeunes n'est plus un phénomène très lancinant il peut le devenir car vous connaissez les influences de la conjoncture aussi sur ce chômage des jeunes. Nous ne sommes hélas pas au pic de ces difficultés et si aujourd'hui les chiffres n'ont rien d'alarmants encore, notre responsabilité politique est bien de prévoir ces difficultés pour trouver des pistes pour notre jeunesse.

En ce qui concerne les bénéficiaires en fin de droit, on constate qu'en 2008 ils ont diminué à peu près de 100 personnes, ce qui totalise 667 personnes. Si une petite moitié, environ 40%, reste inscrite comme demandeurs d'emploi alors que l'autre moitié disparaît des statistiques, il est cependant inquiétant de savoir que beaucoup de ces personnes ne bénéficient d'aucune mesure et que ces mesures sont d'une durée très courte puisque le rapport du Conseil d'Etat nous signale qu'elles durent environ deux mois et demi en moyenne.

Les femmes constituent à ce qu'il paraît – je n'ai pas trouvé dans ce rapport ces précisions – un plus grand pourcentage parmi ces personnes en fin de droit. Alors qu'elles ont déjà épuisé toutes les mesures de formation, les mesures qualifiantes de deux mois et demi ne risquent de représenter pour elles qu'une nouvelle forme d'emploi temporaire ou d'emploi précaire. Nous pensons particulièrement au secteur du nettoyage qui profite abondamment de ces situations-là.

Les montants du fonds nous posent également question. Cette année les programmes qualifiants auprès

des communes ont diminué de 160 000 francs, ceux auprès du canton de 110 000, auprès des associations de 600 000 et auprès des entreprises de 160 000 francs. Donc, cela représente à peu près 1 million de diminution de l'attribution de ces montants. Si les personnes ont baissé de 10%, on constate que la proportion de baisse du fonds est nettement plus importante et cela m'inquiète parce que, en fait, les personnes bénéficiaires au bout du compte souffrent de ces situations. Cela augmente la réserve du fonds de l'emploi avec trois phénomènes conjugués: la diminution des personnes mais aussi la diminution des mesures accordées à ces personnes, la diminution de leur durée et la diminution de la moyenne des salaires.

Ma dernière remarque concernera la situation actuelle et la forte demande de chômage partiel. Cette forme de chômage peut certes représenter un soulagement pour les entreprises et pour l'employeur mais a des conséquences sur les employés qui bénéficient de ces mesures.

En conclusion, je pense que le groupe socialiste va se soucier d'une révision des critères durant la révision de la loi et qu'il continuera de rester sur son doute quant à l'utilisation adéquate du fonds du chômage.

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). Au chapitre du Service de la formation professionnelle vous parlez, au point 2.2, de l'événement particulier, c'est-à-dire du repli et de l'arrêt des travaux sur le chantier de l'Ecole des métiers. Combien a coûté l'arrêt des travaux, le repli des machines et des grues, s'il-vous-plaît?

Tschopp Martin (PS/SP, SE). Die Arbeitslosenquote in unserem Kanton bewegte sich in den ersten vier Monaten dieses Jahres zwischen 3,2 und 3,6 Prozent der erwerbstätigen Bevölkerung. Jugendliche sind von konjunkturellen Schwankungen der Wirtschaft stärker betroffen als andere Alterskategorien. Deshalb liegt die Arbeitslosenquote der 15- bis 24-Jährigen, aber auch jene der 25- bis 29-Jährigen vergleichsweise über jener der älteren Bevölkerung. Der Kampf gegen die Jugendarbeitslosigkeit gehört meines Erachtens deshalb zu den Prioritäten des Staatsrats im Bereich der Bekämpfung der Arbeitslosigkeit. Ich habe deshalb folgende Fragen an den Volkswirtschaftsdirektor: Hat der Staatsrat eine Strategie, wie er der zunehmenden Jugendarbeitslosigkeit begegnen will? Und falls ja: Welche Massnahmen sind neben den bereits im Tätigkeitsbericht formulierten Massnahmen in Vorbereitung und wie und mit welchen Mitteln werden diese umgesetzt?

Berset Solange (PS/SP, SC), **rapporteuse**. Je remercie tous les intervenants.

Pour l'intervention de M^{me} Romanens, j'avais donné quelques explications dans le cadre de mon rapport. Bien évidemment, je ne peux pas répondre aux autres questions.

Pour répondre à M^{me} Cotting, on a discuté de ce montant. Il me semble que c'est un peu plus de 200 000 francs, mais je vais laisser répondre le commissaire du gouvernement.

Ensuite pour M. Tschopp, je laisserai M. le Conseiller d'Etat répondre.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Merci beaucoup pour les différentes interventions. J'essaie de répondre aux questions comme suit.

Tout d'abord, M^{me} la Députée Romanens a souligné le problème des licenciements dans le contexte du SEMO. J'ai été informé d'un licenciement de trois collaborateurs à la fin mars par REPER. J'ai dit au responsable que c'était une décision prématurée puisque le Service public de l'emploi a dit aux responsables que les SEMO du canton pourraient compter sur le soutien des autorités de l'assurance-chômage dès l'automne de cette année et que les mandats de prestations seraient conclus avec eux. J'ai indiqué au chef du Service public de l'emploi de signer rapidement les mandats de prestations afin que les SEMO soient fixés sur leur budget de l'année prochaine. Si on a un peu de retard c'est en raison de l'adaptation de la structure des SEMO pour mieux répondre aux besoins des utilisateurs. C'est la raison pour laquelle ces mandats de prestations n'ont pas encore été signés. Je relève d'ailleurs que, vu le développement de la situation économique, les SEMO auront beaucoup à faire ces prochains mois en tout cas.

Le deuxième thème est les SEMO au sens strict du terme. En fait, le Conseil d'Etat a toujours dit que les SEMO sont un instrument important pour l'intégration professionnelle des jeunes en difficulté. C'est un instrument qui a fait ses preuves. Il y a des réflexions concernant l'adaptation des structures pour encore mieux répondre aux besoins. D'ailleurs, les directeurs concernés m'ont soumis à fin avril des propositions concrètes qui tendent à une séparation des SEMO et des semestres d'évaluation et, bien évidemment, d'y inclure ce nouveau système de «keys management». La commission qui a été instituée par le Conseil d'Etat, sous la présidence de l'ancien conseiller d'Etat M. Grandjean, a remis son rapport dernièrement. Le Conseil d'Etat a déjà eu une première discussion sur ce rapport et la commission est maintenant en train de le finaliser pour le publier. C'est un rapport très bien fait et qui nous soumet des propositions vraiment très intéressantes.

Concernant les personnes en fin de droit et c'est le troisième thème qui a été soulevé par M^{me} la Députée Romanens: vous avez raison vu que depuis 2005 il y a une diminution constante du nombre de personnes arrivant en fin de droit, notamment à cause de la bonne conjoncture. Cependant, le Service public de l'emploi a dû mettre en place une nouvelle pratique, pratique qui d'ailleurs a été confirmée par un rapport des professeurs Bonoli et Flückiger disant qu'on ne devrait pas toujours réintégrer les chômeurs en fin de droit pour qu'ils puissent avoir une nouvelle période de chômage. Là, il y a vraiment un problème: si on les intègre rapidement ils auront plus de chance pour trouver un emploi.

En ce qui concerne le fonds de l'emploi: les 11 millions qui seront à disposition à la fin de l'année nous serviront certainement pour affronter les temps difficiles qui nous attendent en 2010 et 2011.

Concernant la question de M^{me} la Députée Claudia Cotting, M^{me} la Rapporteuse vous a dit qu'on avait calculé environ 200 000 francs. Je vous donnerai encore les chiffres exacts. Je prendrai contact avec l'architecte cantonal et la Commission de bâtisse qui nous donneront les indications concrètes.

Und noch zum letzten von Herrn Grossrat Tschopp vorgebrachten Punkt: Die Problematik der Jugendarbeitslosigkeit. Die Jugendarbeitslosigkeit muss uns effektiv Sorge machen, weil wir hier feststellen, dass die 20- bis 24-Jährigen Ende April eine Arbeitslosenquote von 4,9 Prozent aufwiesen, Ende Februar waren es sogar 6,1 Prozent. Wenn wir das vergleichen mit der durchschnittlichen Arbeitslosenquote von 3 Prozent ist hier eine hohe Anzahl von Personen, die in diesem Alter arbeitslos sind. Der Staatsrat ist sehr besorgt über diese Situation und ist bemüht, hier aktiv Gegensteuer zu geben.

Il y a des mesures adéquates qui sont en cours d'élaboration et qui seront présentées dans le cadre du plan de soutien à l'économie. Mesdames et Messieurs les Députés, vous aurez la possibilité d'en discuter lors de la session de juin. J'ai déjà pu discuter de quelques mesures avec les partenaires sociaux en présence également du directeur du marché du travail de la Confédération, M. Serge Gaillard, lorsqu'il est venu dernièrement à Fribourg sur notre invitation. Les jeunes doivent pouvoir en premier lieu profiter des mesures. On a quelques réflexions, par exemple donner des soutiens pour les entreprises afin qu'elles continuent avec les cours interentreprises. Il y aura aussi des allocations d'insertion pour les jeunes diplômés, la création de places d'apprentissage et de stage à l'Etat et j'en passe.

Le Conseil d'Etat a institué, je l'ai dit tout à l'heure, une commission pour l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté. Cette commission Grandjean a remis son rapport et nous donnera vraiment quelques indications importantes pour pouvoir prendre des mesures directes. Le Conseil d'Etat veut faire évoluer la structure des SEMO vers une prise en charge plus adaptée des jeunes en difficulté. Dans ce contexte-là, je peux rassurer M. le Député Tschopp que le Conseil d'Etat veut vraiment prendre des mesures concrètes concernant le chômage des jeunes.

Avec ces quelques considérations, M. le Président, Mesdames et Messieurs, j'ai terminé.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

—
– La séance est levée à 17 h 50.

Le Président:

Pierre-André PAGE

Les Secrétaires:

Monica ENGHEBEN, *secrétaire générale*

Marie-Claude CLERC, *secrétaire parlementaire*
—